



## REGLEMENT DE Concours Etudiant de la photo militante 2009

**SAMEDI 26 SEPTEMBRE**

**Témoignez en image de la 15<sup>e</sup> pyramide de chaussures  
en soumettant vos 3 meilleurs clichés**

### I/ CONDITIONS DE PARTICIPATION

**1- HANDICAP INTERNATIONAL**, Association reconnue d'utilité publique (décret du 24/03/1997) enregistrée à la Préfecture du Rhône, n°14974, dont le siège social est au **14 avenue Berthelot 69361 Lyon, cedex 07**, Organisatrice, organise un concours, sans obligation d'achat intitulé "Concours Etudiant de la photo militante 2009", ci-après "**le Concours**", en partenariat avec **Pixyfree – Photos-Solidaires**, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro B 497 906 180, dont le siège social est au **83, Avenue d'Italie 75013 Paris**.

**2-** Le Concours est ouvert à toute personne physique majeure **étudiante de l'enseignement supérieur (Une preuve pourra être demandée aux personnes lauréates, carte étudiante ou certificat de scolarité)**, et résidant en France métropolitaine (Corse comprise) et consiste à récompenser les meilleures photos, réalisées lors des Pyramides de chaussures le **26 SEPTEMBRE 2009**. La participation est gratuite et sans obligation d'achat.

**3-** Les participants peuvent soumettre de une à trois photos en format numérique.

**4-** Les photos doivent satisfaire aux exigences techniques mentionnées dans la procédure de participation.

**5-** Les photos doivent être réalisées sur le site d'une des Pyramides de chaussures Handicap International ayant lieu le **Samedi 26 SEPTEMBRE 2009** dans 32 villes en France afin de s'intégrer dans la thématique :

**« Témoignez en image de la 15<sup>e</sup> Pyramide de chaussures.**

Faites-nous découvrir votre vision de l'évènement, des lieux, des impressions, des objets, des animations, des personnes présentes. **Mettez la Pyramide de chaussures et son engagement pour l'interdiction des bombes à sous-munitions en image !** ».

**6-** Chaque participant déclarant être l'auteur de la photo soumise reconnaît et accepte qu'en la soumettant, il cède son droit d'auteur et renonce à l'intégralité de ses droits sur celle-ci.

**7-** Tous les participants donnent le droit et la permission à Handicap International d'utiliser leurs noms, les photographies soumises et leurs titres à des fins promotionnelles et/ou commerciales, dans tout média ou format actuellement en usage ou qui pourrait l'être ultérieurement, sans aucune forme de rémunération, permission ou avis.

**8-** Ni Handicap International ni les organisateurs du concours ne pourront être tenus responsables relativement à tout problème lié au déroulement du concours qu'il s'agisse d'une erreur humaine, de problème informatique, technologique ou de quelque autre nature.

**9-** Le participant consent à ce que les photos soumises soient sélectionnées pour être déposées et consultables sur la galerie virtuelle des photos lauréates sur le site Photos-Solidaires.com et lors d'expositions présentant les photos sélectionnées par le jury.

## **II/ DESCRIPTION DU CONCOURS, DU JURY ET DES PRIX**

### **A - PROCÉDURE DE PARTICIPATION AU CONCOURS**

**1** - Dès le 1er Septembre, **inscription sur le site Photos-Solidaires.com**, onglet «Concours Etudiant Pyramide Chaussures» (participation gratuite et sans obligation d'achat).

**Du 26 Septembre 2009 au 20 Octobre 2009 à minuit**, vous pouvez déposer directement sur votre compte de une à trois photos, en format JPG - **3 millions de pixels minimum** et taille maximum de 8Mo.

Les photos devront être nommées de la manière suivante :

Nom-prénom-1.jpeg

Nom-prénom-2.jpeg

Nom-prénom-3.jpeg

**2** - La participation au Concours est limitée à une seule participation par personne.

**3** - Une copie haute résolution de la photo originale doit être conservée par le participant. La copie haute résolution peut être demandée pour les photos gagnantes et finalistes, qui feront l'objet d'une exposition lors de la remise des prix en Janvier.

### **B – JURY ET GALERIE VIRTUELLE DES 40 PHOTOS LAUREATES**

**1 - Du 21 octobre 2009 au 20 novembre 2009** inclus, un jury composé de membres de Handicap International présélectionnera les 40 meilleures photos, au regard du cahier des charges suivant :

- Les photos doivent être en cohérence avec les valeurs défendues par Handicap International.
- Le jury notera autant l'intérêt informatif que les qualités artistiques des photos.

**2** - Les 40 photos sélectionnées par le jury seront exposées à partir du 20 Novembre 2009 sur une galerie web disponible depuis le site Photos-Solidaires.com.

### **C - PRIX, DÉVOILEMENT DES PHOTOS GAGNANTES, REMISE DES PRIX**

**1** – Prix et dotations

#### **1<sup>er</sup> Prix : Le Grand Prix du Jury**

120 photos 11x15cm et 5 tirages 20x27cm, qualité Premium\*, d'une valeur totale de 37,96 € TTC.  
La photo du Grand Prix du Jury sera diffusée lors de la campagne de communication de la Pyramide de chaussures 2010.

#### **2<sup>ème</sup> Prix :**

120 photos 11x15cm et 5 tirages 20x27cm, qualité Premium\*, d'une valeur totale de 37,96 € TTC.

**3<sup>ème</sup> prix :** 3 pêle-mêle\*, d'une valeur totale de 31,52 € TTC.

**4<sup>ème</sup> au 10<sup>ème</sup> prix :** 20 photos 11x15cm, qualité Premium\*, d'une valeur totale de 6,90 € TTC.

**\*A commander sur le site Photos-Solidaires.com.**

Les frais de port et de traitement sont offerts.

**2 - Les résultats seront annoncés en Janvier lors de la remise des Prix** et les 40 photos lauréates seront exposées. A l'issue de l'exposition, les photos pourront être mises à disposition des lauréats à l'adresse suivante : **Handicap International, 14, av. Berthelot - 69361 Lyon cedex 07**

**3 - Les gagnants devront utiliser leurs prix avant le 31/12/2010** sur le site Photos-Solidaires.com.

**4 -** Les 40 personnes lauréates seront informées par e-mail et courrier recommandé avec accusé de réception avant le 1er décembre 2010. Elles devront accuser réception de cette notification et renvoyer le formulaire d'autorisation de publication et de droits des tiers photographiés. Dans le cas contraire, la Société Organisatrice se réserve le droit de remettre en jeu le prix, à son entière discrétion et de l'attribuer à d'autres participants.

**Les prix attribués et le nom des 10 GAGNANTS pourront être consultés sur les sites de Handicap International et Photos-Solidaires dès le 20 janvier 2010.**

## **D - PRÉCISIONS**

**1 –** Pyramide de chaussures, **les 32 villes participantes :**

Allinges(74), Amiens (80), Aubagne (13), Auxerre (89), Bordeaux (33), Cergy (95), Chambéry (73), Clermont-Ferrand (63), Coudekerque–Branche ( 59), Evreux (27), La Rochelle (17), Le Luc ( 83), Lille (59), Lyon (69), Marseille (13), Nancy (54), Nantes (44), Nice (06), Paris (75), Perpignan (66), Prats-de-Mollo (66), Quimper (29), Rennes (35), Revel (31), Rouen (76), Saint-Nazaire (44), Sélestat (67), Strasbourg (67), Toulon (83), Toulouse (31), Valenciennes (59), Verdun (55)

**2 -** L'organisateur se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler le Concours. Sa responsabilité ne saurait être engagée du fait de ces modifications.

**3 -** La participation à ce concours implique l'accord des concurrents à l'acceptation du présent règlement. Son non-respect entraînera l'annulation de la candidature.

Toute contestation relative à l'interprétation et à l'application du présent règlement sera tranchée par les organisateurs dans l'esprit qui a prévalu à la conception de l'opération.

**4 -** Le règlement du Concours est déposé chez la **SCP PINTUS - DI FAZIO – DECOTTE - DEROO, Huissiers de Justice associés à MORNANT 69440, 5 Allée des Monts du Lyonnais.**

Le règlement peut être obtenu gratuitement sur simple demande écrite à l'adresse suivante : **HANDICAP INTERNATIONAL - 14 avenue Berthelot 69361 Lyon, cedex 07.**

**5 -** Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent Concours sont traitées conformément à la loi "Informatique et Libertés" du 06/01/1978.

Les participants sont informés que les données nominatives les concernant enregistrées dans le cadre de ce Concours sont nécessaires à la prise en compte de leur participation.

Les participants à ce Concours bénéficient auprès de l'organisateur, seul destinataire de ces informations, d'un droit d'accès, de rectification et d'annulation des informations recueillies sur le

formulaire du Concours et les concernant. Pour cela, le participant doit écrire à l'adresse suivante : Concours Photos, Handicap International, 14 avenue Berthelot, 69361 Lyon cedex 07.

**6** - Du seul fait de sa participation, chaque gagnant autorise l'Organisateur à utiliser ses nom, prénom et adresse dans toute manifestation publique - promotionnelle liée au présent Concours sans que cette utilisation ne puisse conférer au gagnant un droit à rémunération ou un avantage quelconque autre que la remise du lot gagné.

Si un gagnant s'oppose à l'utilisation de ses coordonnées, il doit le faire connaître à l'Organisateur en envoyant un courrier avant le 30 janvier 2010 à l'adresse suivante : Concours Photos, Handicap International, 14 avenue Berthelot, 69361 Lyon cedex 07.

**7** - Le présent Concours est soumis à la Loi Française.

**8** - Suivant procès verbal de dépôt de règlement de jeu du **30 JUILLET 2009** qui se trouve annexé au Premier Original du Procès Verbal concernant la Minute de l'Etude.

**Contact :**

[concoursphoto@photos-solidaires.com](mailto:concoursphoto@photos-solidaires.com)

04.72.76.12.47